

## ELECTRA – Listes électorales arrêtées et Tableaux des mouvements pour un scrutin (extraction du REU)

### SCRUTINS

Pour pouvoir arrêter les listes électorales, il faut d'abord récupérer le scrutin en cours :

- Menu "Traitements REU \ Scrutins issus du REU" et cliquer sur 
- Un message apparait pour vous dire que le scrutin a été récupéré

Le scrutin apparait :

Date 1er tour	Libellé
7/04/2019	Election municipale partie Elect
12/04/2019	Election municipale à J-5 Elect

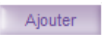
Scrutins		VILLE	
- Scrutin			
Identifiant scrutin REU :	114		
Libellé du scrutin :	Election		
Type de scrutin :	Election		
Scrutin partiel ?			
1er tour le :	17/04/2019	2ème tour le :	24/04/2019
Période pré-électorale du :	03/03/2019	au :	25/04/2019
Fin des inscriptions L30 le :	14/04/2019		
Canton départemental :	Code :	Libellé :	
Circonscription consulaire :	Code :	Libellé :	
Circonscription législative :	Code :		

### FAIRE LA DEMANDE AU REU, DES LISTES ARRETEES POUR UN SCRUTIN

#### ATTENTION

- Les listes arrêtées sont extraites du REU, cette opération peut prendre plus ou moins de temps ; il ne faut donc pas attendre le dernier moment pour réaliser cette opération.
- La création d'une demande de listes arrêtées nécessite une connexion avec un compte ayant le rôle « Valideur », ou un compte ayant la délégation de ce rôle
- La demande des listes arrêtées ne peut être faite qu'une seule fois par scrutin

Pour réaliser cette demande, choisissez l'option de menu :

- Menu "Traitements REU \ Listes arrêtées issues du REU"
- Elle doit se faire à J-20 et **une seule fois**
- Cliquez sur  et sélectionnez le scrutin (si vous ne l'avez pas dans la liste déroulante, cliquez sur le bouton "+" pour aller rafraichir la liste des scrutins issus du REU)

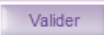
- Etape 1 : créer une demande des listes arrêtées issues du REU

Listes arrêtées :

à J-20 avant le scrutin :

*une seule fois par scrutin*  
*entre J-23 et J-7, où J est la date du 1er tour d'un scrutin*

Libellé	1er tour
Election	17/04/2019


- Cliquez sur 

Il faut ensuite attendre le retour du REU (notification de "livrable"), qui peut prendre quelques heures en fonction du nombre d'électeurs de votre commune.

### TRAITER LA NOTIFICATION DU "LIVRABLE"

Une fois la notification reçue, vous pouvez :

- Soit cliquer sur  et cliquer ensuite sur 

Notifications REU trouvées (1)								
Lue/Non lue	Créée dans le REU le	Collectée dans Electra le	Type de notification	Résultat du traitement	Détail de la notification	Action	Trailée	
<input checked="" type="checkbox"/>	27/03/2019	27/03/2019	Livrable		La liste arrêtée au 27/03/2019 et le tableau de mouvements entre le 01/01/2018 et le 27/03/2019 sont disponibles ici.		<input type="checkbox"/>	

- Soit aller dans le menu "Traitements REU \ Listes arrêtées issues du REU" et cliquer sur 
- Etape 2 : traiter la notification du REU (récupération des tableaux des mouvements issus du REU)  
Notification REU reçue et à traiter 

## EDITION DES LISTES ARRETEES ET DES TABLEAUX DE MOUVEMENTS

Une fois la notification traitée, cliquez sur 

Sélectionnez le type de liste, les états à imprimer et les options que vous souhaitez, puis cliquer sur 



### Remarque :

- opération à répéter pour chacune des listes souhaitées.
- Pensez à conserver une édition papier de votre liste électorale